

141, avenue Laurier Ouest
Bureau 701
Ottawa (Ontario) K1P 5J3
Tél. : 613-234-2815
Télec. : 613-234-9857

www.cpa-apc.org
cpa@cpa-apc.org

Association des psychiatres du Canada
Dévouée aux soins de qualité

17 février 2012-03-11

Shaila Anwar, greffière
Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
Sénat du Canada
Ottawa (ON) K1A 0A4

Madame Anwar,

Je vous écris en qualité de présidente de l'Association des psychiatres du Canada pour vous inviter à envisager d'apporter des amendements importants au projet de loi C-10 qu'étudie actuellement le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous estimons que ce projet de loi, tel que rédigé actuellement, risque d'entraîner l'incarcération dans les prisons canadiennes d'un nombre de plus en plus disproportionné de personnes souffrant de maladies mentales. Les psychiatres canadiens pensent que le projet de loi va aggraver une tendance actuelle. D'après Don Head, le Commissaire du Service correctionnel du Canada, le pourcentage des détenus fédéraux souffrant de graves problèmes de santé mentale au moment de leur admission a augmenté de 71 % entre 1997 et 2009, tandis que le nombre de détenues souffrant de problèmes de santé mentale a augmenté de 61 % au cours de la même période.

Je vous invite à envisager des amendements qui permettraient aux juges de prendre en compte la maladie mentale lorsqu'ils imposent une peine minimale obligatoire. Les peines obligatoires posent également un problème particulier pour ce qui est des jeunes contrevenants qui sont parfois jugés à titre d'adultes des crimes graves et sont visés par les peines obligatoires. On a estimé que 70 % des jeunes contrevenants souffrent d'une forme ou une autre de maladie mentale.

Nous vous demandons également d'examiner en détail le projet de loi pour y introduire des garanties visant à faire en sorte que les modifications apportées à la libération conditionnelle et aux visites ne touchent pas de façon disproportionnée les détenus souffrant de maladie mentale.

Vous trouverez ci-joint deux nouvelles études de l'Association des psychiatres du Canada concernant la maladie mentale et le système de justice intitulées, *La criminalisation des personnes atteintes d'une maladie mentale* et *Le traitement de la maladie mentale dans les établissements correctionnels*

Nous sommes à votre disposition pour parler des données scientifiques sur lesquelles s'appuient ces recommandations.

Veillez recevoir mes sincères salutations.

Fiona McGregor, présidente 2011-2012
Association des psychiatres du Canada

p.j.